

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :
Réalisation de travaux
de rénovation thermique
des bâtiments
communautaires :
demande de subvention à l'Etat
et au Département

Décision n° 20 02 02

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Michel Lottier par Monique Giraud-Lazzari, Jean-Marc Rancurel par Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Yves Pons par Monsieur Michel Calmet, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Stoerkel, Monsieur Georges Gaede par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Jean-Yves Lessatini, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco.

Monsieur Gérard Stoerkel a été nommé secrétaire de séance.

Il est nécessaire de mener à bien des travaux de rénovation thermique des bâtiments communautaires (crèches et siège social de la Communauté de Communes du Pays des Paillons) qui permettront d'améliorer les conditions de vie et de confort des agents et usagers, de réduire la consommation énergétique et de lutter contre le réchauffement climatique.

Les travaux consisteront à installer un système de pompe à chaleur thermodynamique, à détente directe (Air/Air) utilisant un gaz frigorigène comme fluide caloporteur d'énergie primaire électrique.

Le transfert d'énergie vers les unités intérieures (mode Chauffage) ou vers le groupe de condensation en extérieur (mode Rafraîchissement) sera assuré par un réseau de canalisations bitubes en cuivre et calorifugé.

Les unités intérieures pourront être de type mural, plafonnier gainable ou cassette.

Le Président propose de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL, du Département, pour la mise en œuvre des travaux précités, selon le plan de financement suivant :

Nombre de conseillers en
exercice : 37

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

- Coût total de l'opération : 331 600,00 €
- Subvention ETAT : 132 640,00 € (40 %)
- Subvention DEPARTEMENT : 132 640,00 € (40 %)
- Autofinancement : 66 320,00 € (20 %)

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,
après en avoir délibéré,**

afin de mener à bien ce projet dont le coût est évalué à 331 600,00 € HT ;

sollicite de l'Etat, au titre de la DSIL ou de tout autre dispositif de soutien, une subvention de 132 640,00 € soit 40 % du montant de l'opération ;

sollicite du Conseil départemental une subvention de 132 640,00 € soit 40 % du montant de l'opération ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

